

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam
REINHARD à Madame Monique HOURS.

Absents :

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre LUCAS

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Date de convocation

30 novembre 2022

OBJET : Adhésion et désignation des délégués auprès de l'Agence Technique
Départementale (IT04)

Rapporteur : Madame Joëlle TEBAR

Vu l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, les Communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Département des Alpes-de-Haute-Provence instituant l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT04) au service des collectivités, en date du 17 mars 2017 ;

Vu les statuts de l'Agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 approuvés lors de l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 (AGE1-19-01) ;

Vu le règlement intérieur des adhérents de IT04 approuvé par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018 ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'IT04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques ;
- Voirie et réseaux divers ;

Recherche de financements ;

Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

IT04 pourra également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

Les statuts de l'Agence Technique Départementale IT04 imposent d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune.

Le rapporteur fait un appel à candidatures

Les candidats sont :

- Monsieur Raymond MAZZOLENI
- Monsieur Michel BRIFFAUD

Le rapporteur constate qu'une seule liste de candidatures a été déposée. La nomination des conseillers municipaux appelés à siéger l'Agence Technique Départementale IT04 prend effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à l'Agence Technique Départementale (IT04) à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec IT04 ;

PRECISE que la cotisation à l'adhésion sera de 1 646,40 € TTC ;

DESIGNE les représentants de la commune à l'Agence Technique Départementale IT04 suivants :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Raymond MAZZOLENI	Monsieur Michel BRIFFAUD

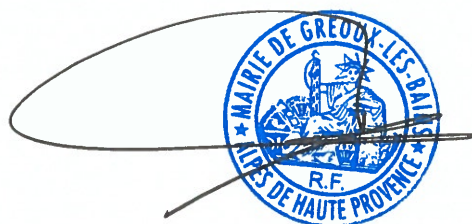
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 6 décembre 2022

Signé,
Le - 6 DEC. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :
Le - 7 DEC. 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Pierre LUCAS